



# MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville  
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER  
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - cinq et le 03 avril à 18h30,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				CAVALLARO	Sylvie		X		M SCHILLINGER
RUIZ	Arlette	X				THOUROUDE	Alain		X		
CHALLIER	Bruno	X				MURE	Line-Marie		X		A RUIZ
LECLERC	Caroline		X		B CHALLIER	PAUTE	Sébastien			X	
CHAIX	Jacques	X				BONESSO	Paul	X			
FANGUIAIRE	Sandrine	X				JOURDAN	Éric		X		C HOURS
GUEMENE	Françoise	X				GRATTAPAGLIA	Mireille	X			
SCHILLINGER	Martine	X				HOURS	Cyrille	X			
SZYMANSKI	Jean-Pierre	X				D'HEILLY	William	X			
POURRIERE	Denis	X						13	05	01	

**Conseillers municipaux en exercice : 19**

**Présents : 13**

Absents : 06

**Dont :**

Absents excusés ayant donné **procuration : 04**

Absents excusés sans procuration : 01

Autres absents : 01

**Délibération n° 2025-04-03-03**

**OBJET : Approbation du Compte Administratif 2024 du Budget Eau et assainissement**

Le Conseil Municipal désigne Madame Arlette RUIZ, Première Adjointe, président de séance, délibérant sur le compte administratif du Budget Eau et assainissement de la commune pour l'exercice 2024, dressé par Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

### ➤ **S'agissant de la section d'exploitation :**

Les dépenses d'exploitation (fonctionnement) pour 2024 se sont élevées à **0 €**, pour des recettes à hauteur de **183 946,23 €** soit un résultat brut de fonctionnement sur l'exercice excédentaire de **+ 183 946,23 €**

En intégrant l'excédent reporté de 2023, soit **391 309,43 €**, cela nous donne un résultat brut cumulé de la section de fonctionnement pour 2024 de **+ 575 255,66 €**

➤ **S'agissant de la section d'investissement :**

La section d'investissement exécutée, avec **9 261,00 €** en dépenses et **0,00 €** en recettes, clôture avec une balance brute déficitaire à hauteur de **- 9 261,00 €**

La section d'investissement pour 2024 se caractérise par un faible niveau d'exécution en travaux en raison de la préparation des opérations devant être conduites et de leurs perspectives de cofinancement, en particulier auprès de l'Agence de l'Eau.

En l'absence de restes à réaliser et en intégrant le résultat d'investissement reporté de 2023 (excédent) qui était de **+ 727 144,58 €**, cela donne un résultat cumulé de la section d'investissement pour 2024, positif, à hauteur de **+ 717 883,58 €**.

Toutes sections confondues, le budget 2024 se clôture donc avec un excédent de **1 293 139,24 €**

La Présidente de séance donne acte au Conseil Municipal de la présentation faite du compte administratif 2024, dont l'intégralité a été présentée aux conseillers préalablement, qui a été exposé en séance, et qui peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE**

		Dépenses	Recettes	Balance dépenses / recettes
Résultat 2024 (mandats et titres)	Exploitation	0,00	183 946,23	183 946,23
	Invest	9 261,00	0,00	-9 261,00
Reports 2023	Exploitation		391 309,43	391 309,43
	Invest		727 144,58	727 144,58
<b>TOT :</b>		<b>9 261,00</b>	<b>1 302 400,24</b>	<b>1 293 139,24</b>
RAR	Exploitation			0,00
	Invest			0,00
	<b>TOT :</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RÉSULTAT CUMULÉ 2024</b>	Exploitation	0,00	575 255,66	575 255,66
	Invest	9 261,00	727 144,58	717 883,58
	<b>TOT :</b>	<b>9 261,00</b>	<b>1 302 400,24</b>	<b>1 293 139,24</b>

La Présidente de séance constate les identités de valeurs du Compte Administratif 2024 avec les indications de Compte de Gestion 2024 relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire, quitte la séance pour le vote d'adoption du Compte administratif du budget eau et assainissement de la commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL : OUI l'exposé de la présidente de séance et après en avoir délibéré :**

- **CONSTATE** les identités de valeurs du Compte Administratif pour 2024 présenté, avec les indications de compte de gestion pour 2024 relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser suivants :

Section d'exploitation :

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 183 946,23 €

Section Investissement :

Dépenses : 9 261,00 €

Recettes : 0,00 €

- **ARRETE** les résultats définitifs du Compte Administratif 2024 du budget eau et assainissement de la commune tels que ci-dessus et selon le document intégral joint en annexe à la présente.

- **ADRESSE** la présente délibération à Monsieur le Préfet du Var pour information et enregistrement.

\*\*\*

**Le vote est :**

**Adoptée à l'unanimité** des conseillers présents ou représentés

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire,

La 1<sup>ère</sup> Adjointe, Présidente de séance,

A RUIZ

